

**DATES des
Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP / STAGES)**



Les PFMP en Baccalauréat Professionnel sont obligatoires et l'une des conditions à l'obtention du diplôme. Aussi nous accordons la plus haute importance au respect de toutes les consignes de l'Education Nationale à leur sujet.

La durée totale des PFMP est de 22 semaines minimum, réparties sur les 3 années de formation. Toute période non effectuée dans sa totalité, devra être récupérée sur temps de vacances scolaires, dès l'année en cours (dans la mesure du possible).

Il est indispensable d'effectuer les démarches de recherche d'une structure d'accueil le plus tôt possible, (d'autant que les formalités de signature de convention peuvent être longues en fonction de l'organisation de la structure d'accueil).

Les jeunes seront accompagnés dans leurs démarches, par leurs professeurs principaux, dès la rentrée, pour ceux qui n'auraient pas encore trouvé d'opportunité.

Lorsque le jeune a trouvé une structure, il en informe son Professeur principal qui lui remet une fiche d'intention d'accueil à compléter par le lieu de stage, document ressource pour que l'établissement scolaire puisse établir la convention de stage.

Ne pas hésiter à envisager la mobilité, même internationale - Plus la variété des structures d'accueil est importante, plus la formation sera complète !

Le baccalauréat Professionnel ECP fait partie de la famille des métiers de la beauté et du bien-être. Les stages de cette filière devront donc s'effectuer en milieu professionnel liés aux techniques esthétique (institut de beauté) et en milieu professionnel lié à la vente conseil (parfumerie).

***Attention** : un Stage supplémentaire d'Observation en « Milieu de la coiffure » est à effectuer pour les **2ndes ECP** (en fin d'année scolaire, programmé dans les dates indiquées)

En terminale ECP, l'un des deux stages peut être consacré au projet professionnel.

Le baccalauréat ASSP prévoit des stages auprès de tous les publics dépendants (petite enfance, handicap, personnes âgées ...) Attention 10 semaines minimum sont obligatoires (au cours des classes de 1^{ère} et terminale) auprès des adultes non-autonomes

Les dates définies ci-dessous concernent toutes nos séries professionnelles :

- Bac Pro. ASSP (Accompagnement, Soins et Services à la Personne)
- Bac Pro. ECP (Esthétique, Cosmétique, Parfumerie)

Classe	Dates	Périodes	TYPE DE STRUCTURE	
			Esthétique	ASSP
2 nd e pro (1 ^{ère} année)	Du Lundi 28 Novembre au Samedi 17 Décembre 2022	PFMP N°1 : 3 semaines	Institut de beauté ou Parfumerie	<ul style="list-style-type: none"> Structures Médicosociales, Services d'aide à domicile, Structures d'accueil collectif de la petite enfance. Ouverture possible sur l'école maternelle et l'accueil périscolaire
	Du Lundi 29 mai au Samedi 1 ^{er} Juillet 2023	PFMP N°2 : 1 + 4 semaines	1 semaine obligatoire découverte de l'univers de la coiffure + 4 semaines en Parfumerie ou Institut de beauté (inverser avec la première période)	
1 ^{ère} pro (2 ^{ème} année)	Du Lundi 21 Novembre au Samedi 17 Décembre 2022	PFMP N°3 : 4 semaines	<ul style="list-style-type: none"> 6 semaines au moins sur les activités relatives aux techniques esthétiques 6 semaines au moins sur les activités relatives au secteur de la vente-conseils. Cette période est le support de la rédaction du dossier pour la sous-épreuve E31	<ul style="list-style-type: none"> Etablissements de santé, publics ou privés dont établissements de rééducation fonctionnelle, de réadaptation..., - Structures médico-sociales ou sociales accueillant des personnes en situation de handicap (adultes ou enfants) ou des personnes âgées, Structures d'accueil collectif de la petite enfance, Ecoles maternelles, Ecole élémentaire auprès d'accompagnant du jeune en situation de handicap
	Du Lundi 5 Juin au Samedi 1 ^{er} Juillet 2023	PFMP N°4 : 4 semaines		
Terminale pro (3 ^{ème} année)	Du Lundi 26 Septembre au Samedi 22 Octobre 2022	PFMP N°5 : 4 semaines	Les lieux retenus doivent être complémentaires en termes de types de structures et d'activités à réaliser. La possibilité est donnée qu'une même période permette à l'élève de développer les compétences relatives aux deux activités : techniques esthétiques/vente-conseils. 3 semaines peuvent être consacrées au projet professionnel de l'élève (découverte d'une spécialité technique ou préparation d'une poursuite d'études).	Les lieux retenus doivent être complémentaires en termes de publics accueillis, de types de structures et d'activités à réaliser. 10 semaines au moins doivent OBLIGATOIREMENT se dérouler auprès d'adultes non autonomes. Les 12 dernières semaines servent de support aux évaluations des épreuves E13 et E3 du baccalauréat professionnel.
	Du Mardi 3 Janvier au Samedi 28 Janvier 2023	PFMP N°6 : 4 semaines		